

Tipaza, le 11/10/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 459 /2023

Au
Responsable de l'Entreprise
REMADNIA AHMED

OBJET / : Mise en demeure -02-

Entreprise : Remadnia Ahmed.

Adresse : Coopérative Korchi Ahmed, M'sila-wilaya de M'sila.

Suite à vos absences injustifiées et votre retard engendré pour le démarrage des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN – Cité 300 logts LPA Douaouda - CMP Fouka, sous l'ODS N°104 /2023 du 14/06/2023, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, veuillez-vous rapprocher du site des travaux dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



Mr Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa

12 OCT 2023